



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## Scouts et Guides de France

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

## Scouts et Guides de France

Association reconnue d'utilité publique par décret du 14 septembre 2004

Siège social : 21-37 rue de Stalingrad Immeuble Le Baudran - Hall D 94110 Arcueil

N° SIREN : 775 682 024

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale de l'association Scouts et Guides de France,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Scouts et Guides de France relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes annuels et notamment sur :

- La présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que sur le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans *la note 8 – Compte de résultat par origine et destination* et *la note 9 – Compte annuel des ressources collectées auprès du public* de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 5 avril 2024

DocuSigned by:  
*JOUBIN Aurélie*  
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée



# **ETATS FINANCIERS SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE EXERCICE CLOS AU 31 AOUT 2023**

Ce document contient 33 pages

Les tableaux présentés sont en euros.

**BILAN DE L'ASSOCIATION**  
**COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION**  
**ANNEXE DE L'ASSOCIATION**  
**SOMMAIRE**

1	OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION.....	9
2	NATURE ET PERIMETRE DES ACTIONS OU MISSIONS SOCIALES REALISEES .....	9
3	DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE.....	10
4	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
4.1	Arrêté du bilan et du compte de résultat.....	10
4.2	Evénements principaux de l'exercice.....	10
4.3	Périmètre d'intégration.....	11
4.4	Méthode générale.....	11
4.5	Changements de présentation et méthodes d'évaluation.....	12
4.6	Présentation des comptes.....	12
5	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN .....	12
5.1	Actif.....	12
5.1.1	Tableau des Immobilisations .....	12
5.1.2	Tableau des Amortissements .....	12
5.1.3	Méthode d'amortissement.....	13
5.1.4	Immobilisations financières.....	13
5.1.5	Immobilisations en cours.....	14
5.1.6	Actif circulant .....	14
5.1.7	Trésorerie.....	15
	Valeurs mobilières de placements .....	15
5.1.8	Comptes de régularisation Actif.....	15
5.2	Passif.....	16
5.2.1	Fonds Propres .....	16
5.2.2	Ecart de réévaluation .....	16
5.2.3	Réserves .....	16
5.2.4	Autres réserves.....	16
5.2.5	Subventions d'investissement.....	17
5.2.6	Provisions pour risques et charges.....	17
5.2.7	Fonds Dédiés .....	18
5.2.8	Fonds Reportés .....	18
5.2.9	Etat des Dettes.....	18
5.2.10	Comptes de Régularisation Passif .....	19
6	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	19
6.1	Ventilation du résultat entre les Groupes-Territoires et Echelon National .....	19
6.2	Ventilation des produits d'exploitation.....	19
6.3	Legs et donations.....	19
6.4	Subventions et Concours publics .....	20
6.4.1	Tableau des subventions et concours publics.....	20

6.4.2	La Prestation de Service CAF (PSCAF) .....	20
6.5	L'effectif.....	21
6.6	Informations relatives au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.....	21
6.7	Résultat exceptionnel .....	21
7	AUTRES INFORMATIONS.....	22
7.1	Informations concernant les contributions volontaires.....	22
7.2	Informations sur les abandons de frais des bénévoles .....	23
7.3	Informations sur le régime fiscal.....	24
7.4	Informations hors bilan : Engagements donnés et reçus .....	24
7.5	Informations : Honoraires du Commissaire aux Comptes .....	24
7.6	Evénements postérieurs à la clôture.....	24
7.7	Soutien financier à SCOUTIK .....	24
7.8	Tableau brut des entreprises liées.....	25
7.9	Tableau des filiales et participations.....	25
8	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	25
8.1	Le cadre légal de référence .....	25
8.2	Compte de résultat par origine et destination.....	26
8.2.1	Produits par Origine.....	27
8.2.2	Charges par destination.....	27
8.3	Règles d'affectation des ressources aux emplois .....	28
8.4	Note annexe au compte de résultat par origine et destination.....	29
8.4.1	Produits par origine .....	29
8.4.2	Charges par destination.....	29
9	COMPTE ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC .....	30
9.1	Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) .....	30
9.2	Compte D'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Loi n° 91-772 du 7 août 1991) 2022-2023 .....	31
9.3	Note annexe au Compte d'Emploi des Ressources.....	32
9.3.1	Fonds dédiés.....	32
9.3.2	Destination des ressources issues de la générosité du public.....	32
9.3.3	Eléments relatifs à l'élaboration du CER .....	32
9.3.4	Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de la période 32	
9.3.5	Solde des ressources reportées .....	33

# **BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31.08.2023**



# **COMPTE DE RESULTAT AU 31.08.2023**



# **ANNEXE aux comptes annuels de l'exercice clos le 31.08.2023**

## **1 OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION**

Les Scouts et Guides de France sont un mouvement catholique d'éducation populaire. L'association est accueillante pour toutes et tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Son objectif est de former des citoyennes et des citoyens actifs, épanouis et engagés pour la paix.

L'association propose aux jeunes un espace de vie qui répond à leur besoin de rêver, d'agir et de réussir leurs projets dans une relation de confiance.

Elle agit en conformité avec les constitutions, les buts, les principes et les méthodes (retranscrits dans la Loi et la Promesse) de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) et de l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE).

L'association remplit sa mission éducative en lien avec l'Eglise catholique.

Dans le cadre de son engagement dans la vie sociale et de son projet éducatif, l'association peut participer à des activités d'intérêt général notamment au service de la solidarité, de la citoyenneté, de la sécurité civile et de la protection de l'environnement.

Elle est indépendante de tout parti politique.

## **2 NATURE ET PERIMETRE DES ACTIONS OU MISSIONS SOCIALES REALISEES**

Les moyens d'action de l'association sont notamment la création et l'animation de groupes de jeunes dits « Scouts et Guides de France », adhérant aux statuts de l'association et appliquant ses méthodes dans la conduite de leurs activités. Elle peut aussi, en relation avec son objet, avoir une activité accessoire de vente de biens et services.

L'association propose des activités de scoutisme, à toutes et tous dès l'âge de 6 ans, sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les outre-mers, au sein de ses groupes locaux. Certaines de ses activités peuvent prendre une dimension internationale et s'y réaliser.

### **3 DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE**

Les Scouts et Guides de France disposent d'une personnalité morale unique. Ils s'organisent autour d'un centre national, de 8 centres de ressources répartis sur les territoires métropolitains et outre-marins auxquels se rattachent 84 territoires, qui regroupent 946 groupes locaux.

C'est grâce à leur réseau de 32 563 bénévoles adultes et de 137 salariés que les Scouts et Guides de France accueillent des enfants et des jeunes pour leur faire vivre des activités de scoutisme.

Le bénévolat valorisé représente au 31 août 2023 une ressource de 98,6 millions d'euros, qui vient compléter les ressources financières de l'exercice, représentant à cette date 39,8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2022 – 2023, l'association a engagé des investissements pour un montant de 1.35 million d'euros.

### **4 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **4.1 Arrêté du bilan et du compte de résultat**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

Le bilan de l'exercice clos le 31.08.2023 présente un total de 55 550 282 € et sur cet exercice le compte de résultat présente un excédent de 138 252 €.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Cette annexe ne comporte que les éléments significatifs, permettant la bonne compréhension des états financiers.

#### **4.2 Evénements principaux de l'exercice**

L'exercice 2022-2023 a été marqué par les événements suivants :

- Une réflexion sur une nouvelle organisation de l'échelon national a été lancée.
- Deux rassemblements ont été organisés pour les branches Louveteaux-Jeannettes et Scouts-Guides : SCINTILLE et VITAMINES.
- De nombreux jeunes ont participé à des rassemblements mondiaux durant l'été 2023 : les JMJ au Portugal et Le Jamborée Mondial en Corée du Sud.

- L'augmentation de 3.89 % du nombre des adhérents passant de 95 094 à 98 792 permet une augmentation des ressources. En effet, la cotisation des adhérents est prélevée en totalité sur les groupes et les territoires pour abonder les ressources de l'échelon national.

### **4.3 Périmètre d'intégration**

#### **Structures**

L'association Scouts et Guides de France est composée de 3 échelons : un échelon national (centre national, centres de ressources, bases nationales), un échelon territorial et un échelon local, les groupes, qui eux-mêmes, comprennent les différentes unités d'animation réparties par tranche d'âge.

Au 31 août 2023, en plus de l'échelon national, l'association Scouts et Guides de France compte 84 territoires rassemblant 946 groupes, dont 59 structures en sommeil (les groupes fermés dont les comptes bancaires sont en cours de fermeture).

#### **Intégration des échelons territoriaux et locaux (équipes territoriales et groupes)**

La remontée des comptes des groupes et territoires se fait à l'aide d'un outil comptable déployé auprès de ces groupes et territoires.

Les comptes annuels regroupent la totalité des comptes des échelons locaux et territoriaux, pour l'ensemble desquels un compte de résultat a été construit à partir de leur comptabilité individuelle. Ainsi, aucun des comptes des échelons locaux n'a nécessité un retraitement de ses charges ni de ses produits par le siège de l'association.

Les comptes annuels intègrent ainsi l'ensemble des comptes des échelons locaux, territoriaux et de l'échelon national.

### **4.4 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le plan comptable général et plus spécifiquement le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement ANC n° 2020-08.

Les principes généraux (continuité d'exploitation, permanence des méthodes, coûts historiques et séparation des exercices) ont été respectés.

A été appliquée la dérogation suivante : les produits PSCAF sont comptabilisés sur la base des encaissements et ce dans une approche prudente de leur prise en compte dans les produits (cf. paragraphe 6.4.2).

#### 4.5 Changements de présentation et méthodes d'évaluation

Néant

#### 4.6 Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe incluant le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), le Compte d'Emploi des Ressources (CER) et leurs annexes spécifiques.

### 5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 5.1 Actif

##### 5.1.1 Tableau des Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées en valeur historique à leur coût d'acquisition.

IMMOBILISATIONS	BRUT 31.08.2022	ENTREES	SORTIES	BRUT 31.08.2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 634 321</b>	<b>557 560</b>	<b>199 207</b>	<b>2 992 674</b>
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	2 435 114	557 560		2 992 674
Immobilisations en cours	199 207		199 207	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>26 255 009</b>	<b>1 647 733</b>	<b>981 982</b>	<b>26 920 760</b>
Terrains	940 701			940 701
				0
Constructions	15 266 457	362 157	188 561	15 440 053
Installations générales - matériel et outillage industriel	6 915 795		5 200	6 910 595
Autres immobilisations Corporelles	2 353 390	143 916	12 669	2 484 637
Immobilisations en cours	650 875	1 141 660	770 777	1 021 758
Avances et acomptes	4 775		4 775	0
Biens par legs ou donations destinés à être cédés	123 016			123 016
<b>TOTAL</b>	<b>28 889 330</b>	<b>2 205 293</b>	<b>1 181 189</b>	<b>29 913 434</b>

##### 5.1.2 Tableau des Amortissements

AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS 31.08.2022	ENTREES	SORTIES	AMORTISSEMENTS 31.08.2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 734 785</b>	<b>280 681</b>	<b>0</b>	<b>2 015 466</b>
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 734 785	280 681		2 015 466
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>17 037 792</b>	<b>790 633</b>	<b>149 135</b>	<b>17 679 290</b>
Constructions	8 610 550	522 779	136 743	8 996 587
Installations générales - matériel et outillage industriel	6 552 486	53 695	5 200	6 600 981
Autres immobilisations Corporelles	1 874 756	214 158	7 193	2 081 722
<b>TOTAL</b>	<b>18 772 577</b>	<b>1 071 314</b>	<b>149 135</b>	<b>19 694 756</b>

### 5.1.3 Méthode d'amortissement

Tous les amortissements sont calculés en mode linéaire.

Les durées moyennes d'amortissements appliquées sont les suivantes :

TYPE IMMOBILISATION	DUREE
Gros Œuvre : Constructions	40 ans
Second Œuvre : Façades / Etanchéité / Menuiseries ext.	20 ans
Second Œuvre : Electricité, Plomberie, Chauffage	15 ans
Agencements :	15 ans
Matériel / Mobilier de bureau	5 ans
Matériel de camp	10 ans
Matériel Informatique (ex : ordinateur fixe)	5 ans
Matériel Informatique (ex : portable)	3 ans
Matériels Scouts et Guides Marins	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Développement Logiciels informatiques	5 ans
Petits Logiciels Informatiques	1 an

### 5.1.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation des titres de SCOUTIK a été passée au 31 août 2023.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	Nombre de parts	31.08.22	Augmentation	Diminution	31.08.23
<b>PARTICIPATIONS</b>					
SCOUTIK	500 parts sur 500	191 250		169 218	22 032
SOGAMA (Sté Garantie Mutuelle)	Action. Fondateur 23/3/1977	1 525			1 525
Immobilière 3F	31 000 titres	4 726			4 726
Legs Fournier	10 parts GENEHABITAT	7 622			7 622
Participation SCI AZIMUT	999 parts sur 1 000	999			999
Participation SCI LES POUFREUSES	999 parts sur 1 000	999			999
Participation SCI PARTENAIRE	949 parts sur 1 000	949			949
Parts Sociales CREDIT MUTUEL Siège		15			15
<b>TOTAL</b>		<b>208 085</b>		<b>169 218</b>	<b>38 867</b>
<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS</b>					
Dépôts de garantie et autres cautions		9 558		196	9 362
<b>TOTAL</b>		<b>9 558</b>		<b>196</b>	<b>9 362</b>
		<b>217 643</b>		<b>169 414</b>	<b>48 229</b>

### 5.1.5 Immobilisations en cours

Le poste « immobilisations en cours » se décompose au 31 août 2023 ainsi :

IMMOBILISATIONS EN COURS	En cours 31/08/22	Entrée	Mise en service	En cours 31/08/23
Echelon National	182 727	516 465	425 151	274 041
Bases nationales	422 617	391 897	209 232	605 282
Bases territoriales				
Groupes	45 530	233 298	136 395	142 433
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS INCORPO</b>	199 207		199 207	
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS CORPO</b>	650 875	1 141 660	770 777	1 021 757
<b>AVANCES ET ACOMPTE</b>	4 775		4 776	
<b>TOTAL</b>	<b>854 857</b>	<b>1 141 660</b>	<b>974 760</b>	<b>1 021 757</b>

### 5.1.6 Actif circulant

#### Stocks :

Il est composé des stocks des relais Boutique des territoires, pour un montant total de 54 839 €.

Ils ont été évalués selon la méthode CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et valorisés en TTC.

L'analyse des stocks n'a pas conduit à une dépréciation.

#### Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	MONTANT BRUT AU	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
	31/08/2023	Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 446 729	3 446 729	
Créances reçues par legs ou donation	84 077	84 077	
<b>Autres Créances</b>	<b>16 017 317</b>	<b>1 124 571</b>	<b>14 892 747</b>
<i>Créances fiscales et sociales</i>	50 853	50 853	
<i>Compte Courant SCOUTIK - SGDF</i>	1 054 536		1 054 536
<i>Compte Courant SCI AZIMUT - SGDF</i>	13 200 000		13 200 000
<i>Compte Courant SCI PARTENAIRE - SGDF</i>	296 871		296 871
<i>Compte Courant SCI LES POUDREUSES - SGDF</i>	341 340		341 340
<i>Débiteurs divers</i>	1 050 175	1 050 175	
<i>Créances sur Fournisseurs</i>	23 543	23 543	
<b>TOTAL GENERAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>19 548 123</b>	<b>4 655 376</b>	<b>14 892 747</b>

La principale avance en compte courant à la SCI Azimut a été effectuée pour la doter d'une trésorerie suffisante pour garantir l'emprunt ayant permis d'acquérir le siège social des SGDF.

DEPRECIATIONS PASSEES A L'ACTIF	31.08.2022	DOTATIONS	REPRISES	31.08.2023
Pour dépréciation des stocks				
Pour dépréciation des créances clients	6 473			6 473
<b>TOTAL</b>	<b>6 473</b>			<b>6 473</b>

L'analyse des créances n'a pas conduit à une dépréciation.

### 5.1.7 Trésorerie

TRESORERIE	Bilan Actif	Bilan Passif	Solde au 31.08.2023	Solde au 31.08.2022
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8 201 128		8 201 128	8 201 128
BANQUES ET CAISSES	1 434 341	2 301 102	-866 760	-1 135 670
<b>SOUS-TOTAL ECHELON NATIONAL</b>	<b>9 635 470</b>	<b>2 301 102</b>	<b>7 334 368</b>	<b>7 065 458</b>
BANQUES ET CAISSES	16 066 114		16 066 114	15 953 587
<b>SOUS-TOTAL ECHELONS INTEGRES</b>	<b>16 066 114</b>		<b>16 066 114</b>	<b>15 953 587</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 701 584</b>	<b>2 301 102</b>	<b>23 400 482</b>	<b>23 019 046</b>

Dans la présentation du bilan, le compte créditeur banque a été remonté sur la ligne « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit »

### Valeurs mobilières de placements

Au 31 août 2023, la dépréciation sur titres s'élève à 333 796 €.

DETAIL DES PLACEMENTS						
Placements rémunérés	31.08.2023	PLACEMENTS	Liquidation	31.08.2023	* / - Value latente	Dividendes Comptabilisés 31.08.2023
CONTRATS DE CAPITALISATION	4 000 000			4 000 000	173 025	
SCPI	3 501 116			3 501 116	-273 792	165 633
COMPTES TITRES	500 000			500 000	-59 978	
INVESTISSEMENTS EN DIRECT	200 012			200 012	6 025	
<b>TOTAL</b>	<b>8 201 128</b>			<b>8 201 128</b>	<b>(154 720)</b>	<b>165 633</b>

### 5.1.8 Comptes de régularisation Actif

Les charges constatées d'avance concernent les charges d'exploitation et s'élèvent à 319 100 €.

## 5.2 Passif

### 5.2.1 Fonds Propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation Résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la Clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont Générosité Public	Montant	Dont Générosité Public	Montant	Dont Générosité Public	Montant
Fonds propres complémentaires	456 684							456 684
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	4 126 198							4 126 198
Réserves pour projet de l'entité	34 594 221	-695 815	-695 815					33 898 406
Autres réserves	8 434 585							8 434 585
Report à Nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	-695 815	695 815	695 815	138 252	138 252			138 252
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	749 612			15 865		66 932		698 544
Provisions réglementées								0
	47 665 485	0	0	154 117	138 252	66 932	0	47 752 670

### 5.2.2 Ecart de réévaluation

L'immeuble sis 65 rue de la Glacière à Paris, a été vendu le 30 août 2019. L'écart, d'un montant de 4 126 198 €, est comptabilisé sur cette ligne.

### 5.2.3 Réserves

	31.08.2022	Affectation Résultat	Consommation Réserves	Affectation réserves fléchées	Réserves après affectation
Réserves spéciale	1 281 121				1 281 121
Réserve exploitation	17 755 653	608 186	-6 491 916		11 871 923
Réserve des groupes et territoires	12 100 799	-1 304 000		5 156 788	15 953 587
Réserve, ouverture, développt et Europe International	1 020 662		-1 020 662		0
Réserve Intranet / Simplification / support	127 306		-127 306		0
Réserve Scoutisme pour tous diversité / Inclusion	1 370 000		-1 370 000		0
Réserve Investissement Le Breuil	738 679		-738 679		0
Réserve Investissement Lieu camp Mélan	200 000		-200 000		0
Réserve remboursement Emprunts				2 453 096	2 453 096
Réserve Investissement Exceptionnel				1 438 679	1 438 679
Réserve Alliance avec la nature				300 000	300 000
Réserve Grandir dans la Joie				300 000	300 000
Réserve s'ouvrir s'engager				300 000	300 000
	34 594 220	-695 815	-9 948 563	9 948 563	33 898 405

### 5.2.4 Autres réserves

Les autres réserves sont les immobilisations intégrées des exercices antérieurs pour 1 636 788€ et le patrimoine des échelons territoriaux intégrés à hauteur de 6 797 797€.

## 5.2.5 Subventions d'investissement

Toutes les subventions d'investissement font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Subvention Investissement	Solde à l'ouverture	Variations de l'exercice		Solde à la clôture
	Montant Global	Augmentation	Diminution	Montant Global
Montant Nominal	1 364 069	15 865		1 379 934
Quotes-parts virées au résultat	614 457		- 66 932	681 389
Montant Net en fonds propres	749 612	15 865	- 66 932	698 544

## 5.2.6 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS PASSEES AU PASSIF	31.08.2022	DOTATIONS	REPRISES	31.08.2023
Provision sociale (Prud'homme)	13 027			13 027
Pour indemnités de départ à la retraite	488 919		66 148	422 771
<b>TOTAL</b>	<b>501 946</b>		<b>66 148</b>	<b>435 798</b>

Le calcul de la Provision Indemnité de Départ à la Retraite (PIDR) prend en compte l'ensemble des salariés, quel que soit leur âge, en fonction des critères suivants :

- Départ volontaire du salarié à 65 ans. Il est à noter cette année, une exception à cela avec maintien en poste à 66 ans.
- Utilisation de la table de mortalité réglementaire référence TV88/90.
- Taux d'actualisation : 3.80 %.
- Taux de charges sociales : 51.29 %.
- Taux d'augmentation des salaires : 1,50 % constants.
- Rotations spécifiques des salariés de « l'animation » :
  - o 40 % de 16 à 29 ans.
  - o 25 % de 30 à 39 ans.
  - o 10 % de 40 à 49 ans.
  - o 2 % de 50 à 65 ans
  - o 0 % plus de 66 ans.
- Rotation moyenne des salariés « hors animation ».

Au 31.08.2023, la PIDR s'élève à 422 771 € (charges sociales comprises). Une reprise de provision a été effectuée pour un montant de 66 148 €.

## 5.2.7 Fonds Dédiés

LIBELLES	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont Remboursement		Montant Global	Dont FD sans dépense 2 ans
SUBVENTION EXPLOITATION	102 594	254 815	193 894			163 515	
AFD	102 594		102 594				
PROJET P.L.A.N.E.T.E		254 815	91 300			163 515	
RESSOURCES LIEES A GENEROSITE PUBLIC	192 500		13 783			178 717	2 000
Projet aumonerie internationale	5 600					5 600	2 000
Dons projet Espace Mémoire	51 899		6 899			45 000	
Dons Presbytère Jambville	135 001		6 884			128 117	
CONTRIBUT* FINANCIERES AUTRES ORGANISMES							
<b>TOTAL</b>	<b>295 094</b>	<b>254 815</b>	<b>207 677</b>			<b>342 233</b>	<b>2 000</b>

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées, perçues dans le cadre d'un appel aux dons ou dans le cadre de conventions de subventions, mécénats ou contributions financières non utilisées à la clôture de l'exercice.

Le projet aumônerie internationale n'a toujours pas été finalisé au 31/08/2023.

## 5.2.8 Fonds Reportés

Ressources	A l'ouverture de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	A la clôture de l'exercice
Legs et donations	219 043		10 451	208 592
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>219 043</b>	<b>0</b>	<b>10 451</b>	<b>208 592</b>

Les fonds reportés correspondent aux biens, créances et dettes des legs et donations acceptés par le conseil d'administration et restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

## 5.2.9 Etat des Dettes

DETTES	MONTANT NET AU 31/08/2023	DETTES A MOINS 1 AN	DETTES 1 A 5 ANS	DETTES PLUS 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 317 312	2 301 102		16 210
Compte bancaire	2 301 102	2 301 102		
Emprunts et dettes financières diverses	623 802		623 802	
Compte Courant SCOUTIK - SGDF	623 802		623 802	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 439 839	1 439 839		
Dettes fiscales et sociales	1 191 136	1 191 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	272 116	272 116		
Autres Dettes	424 513	424 513		
Subventions à reverser - CDR	200 460	200 460		
Fonds International	64 787	64 787		
Charges diverses à payer	159 266	159 266		
Produits constatés d'avance	542 272	542 272		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 810 989</b>	<b>6 170 977</b>	<b>623 802</b>	<b>16 210</b>

### 5.2.10 Comptes de Régularisation Passif

Les produits constatés d'avance concernent les produits d'exploitation et s'élèvent à 542 272 €.

## 6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Ventilation du résultat entre les Groupes-Territoires et Echelon National

ECHELONS	RESULTATS
NATIONAL	-30 174
GROUPES ET TERRITOIRES	168 426
<b>RESULTAT SGDF</b>	<b>138 252</b>

### 6.2 Ventilation des produits d'exploitation

PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANT AU 31.08.2023	MONTANT AU 31.08.2022
<b>Cotisations</b>	<b>6 463 460</b>	<b>6 121 718</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>22 399 515</b>	<b>21 585 769</b>
Activités SGDF (Rassemblements, formation)	15 315 001	14 417 625
Vente Boutique	757 872	834 054
Activités (Participation des familles..)	6 326 216	6 334 091
Prestations service SCOUTIK	426	0
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>9 004 941</b>	<b>7 754 706</b>
Concours publics et subventions exploitation	5 131 059	3 898 939
Ressources liées à la générosité du public	3 873 882	3 855 767
<b>Contributions Financières</b>	<b>3 557</b>	<b>141 748</b>
<b>Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges</b>	<b>407 630</b>	<b>492 137</b>
<b>Utilisation des fonds dédiés</b>	<b>207 676</b>	<b>256 676</b>
<b>Autres produits</b>	<b>286 842</b>	<b>213 237</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>38 773 621</b>	<b>36 565 991</b>

### 6.3 Legs et donations

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation par le conseil d'administration. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

Si à la fin de l'exercice le legs ou la donation n'est pas encaissé ou transféré, le produit correspondant constitue un fonds reporté avec pour contrepartie une charge comptabilisée en « Reports en fonds reportés ».

PRODUITS		Montants
Montant perçu au titre d'assurance-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"		483
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		10 451
CHARGES		Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		0,00
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>		<b>10 934</b>

#### 6.4 Subventions et Concours publics

##### 6.4.1 Tableau des subventions et concours publics

SUBVENTIONS EXPLOITATION	
Finaceur	Montant
Etat Français	1 028 670
Communes	538 244
Départements	266 020
Régions	83 765
Caisse Allocation Familiale (CAF)	2 886 108
Autres	328 253
<b>Total</b>	<b>5 131 059</b>

##### 6.4.2 La Prestation de Service CAF (PSCAF)

Dans le cadre des flux financiers entre l'échelon national et les autres échelons, la totalité de la PSCAF encaissée sur les comptes bancaires de l'échelon national est reversée ensuite aux groupes. La PSCAF est comptabilisée par dérogation en fonction des encaissements. La PSCAF affectée s'élève ainsi à 2,5 millions d'euros.

## 6.5 L'effectif

Ventilation de l'effectif moyen salarié présent au 31.08.2023.

Statut	TOTAL	Homme	Femme	CDD	CDI	Temps plein	Temps partiel	ETP
Cadre	90	33	57	0	90	90	0	90
Etam	39	17	22	4	35	38	1	39
Employé	6	3	3	0	6	6	0	6
Apprenti	2	1	1	0	0	2	0	2
Stagiaire	2	1	1	0	0	0	0	0
	139	55	84	4	131	136	1	137

## 6.6 Informations relatives au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes versées (y compris les avantages en nature) aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association s'élève pour l'exercice 2022 – 2023 à 150 948 €.

Par ailleurs, il est précisé que les membres du conseil d'administration sont bénévoles et ne perçoivent aucun traitement.

## 6.7 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	MONTANT AU 31.08.2023	MONTANT AU 31.08.2022
Produits exceptionnels divers	0	0
Produits sur exercices antérieurs	3 464	2 315
Cession d'éléments d'actif	413 300	931
Quote part subv. virée résultat	66 932	70 083
Différence de règlements	0	0
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>483 696</b>	<b>73 328</b>
Charges exceptionnelles	9 544	12 624
Charges diverses sur exercices antérieurs	9 767	93 682
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	64 362	50
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>83 673</b>	<b>106 356</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>400 023</b>	<b>(33 028)</b>

## **7 AUTRES INFORMATIONS**

### **7.1 Informations concernant les contributions volontaires**

Le règlement comptable 2018-06 rappelle l'obligation de faire figurer en pied du compte de résultat les contributions volontaires en nature.

Selon les dispositions de l'article 211-2 du règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.
- L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Pour l'association Scouts et Guides de France, il s'agit uniquement du bénévolat.

L'association jouit également, pour la conduite de ses activités, d'un certain nombre de lieux, terrains ou bâtis, matériels et installations, mis à disposition parfois contractuellement, et le plus souvent à titre gratuit. L'association n'est pas en mesure de tous les recenser précisément et ne peut, à ce jour, évaluer les mises à dispositions gratuites faites aux groupes et territoires.

#### **Bénévolat**

En 2020, la méthodologie de valorisation du bénévolat a évolué pour mieux recenser le temps des bénévoles de l'association et intégrer leur niveau de qualification.

- Temps passé

Les heures valorisées sont issues des registres de présence pour les activités d'année avec les jeunes y compris les week-ends, des dossiers de camps pour les camps et des registres des actions de formation pour les temps de formation. Les heures de nuit sont aussi prises en compte pour les week-ends et les camps, sur une base de 8 heures capées à hauteur de 20%.

Pour les cadres et responsables, le temps passé pour les activités d'année continue de reposer sur un estimatif.

- Valorisation

Le taux horaire utilisé pour valoriser monétairement les temps passés par les bénévoles dépend de leur qualification. Ainsi, les chefs et cheftaines qualifiés « directeur de scoutisme français » ou ayant suivi un CHAM voient leurs heures valorisées à 300 points, alors que celles des non-qualifiés le sont comme précédemment à hauteur de 260 points.

Pour les cadres du mouvement (chemises violettes), la distinction de qualification se fait avec l'obtention du CHAM : les heures des chemises violettes ayant suivi un CHAM sont valorisées sur la base de 300 points, contre 260 points pour les autres. Cependant, il est parfois difficile de comptabiliser les heures car les équipes ne pensent pas toujours à les renseigner dans l'intranet.

Le taux horaire est issu de la convention collective des activités d'animation, il peut être amené à évoluer d'une année sur l'autre : pour l'exercice 2022-2023 il se monte à 17.54 € pour un coefficient de 260 points et à 20.15 € pour un coefficient de 300 points.

Entités	Nbre heures			TOTAL HEURES	Valorisation en K€	Valorisation N-1 en K€
	Activités d'année et weekend	Camps	Formations			
Unité Farfadet	76 506	351 768	9 830	438 104	<b>7 729</b>	4 924
Unité 8-11 ans	265 984	883 128	122 660	1 271 772	<b>20 380</b>	16 961
Unité 11-14 ans	286 518	799 176	91 600	1 177 294	<b>18 870</b>	19 501
Unité 14-17 ans	189 172	573 456	36 900	799 528	<b>13 152</b>	14 412
Unité 17-20 ans	19 156	121 776	18 150	159 082	<b>2 369</b>	2 166
Unité Audace	4 419	16 704	1 010	22 133	<b>381</b>	220
Groupe	1 360 546	376 464	50 210	1 787 220	<b>29 821</b>	25 322
Membres associés local	122 102	12 672	1 120	135 894	<b>2 340</b>	1 622
Territoire	322 841	119 328	67 840	510 009	<b>8 776</b>	8 072
Membres associés Territoria	34 010	10 416	4 180	48 606	<b>840</b>	616
Centre National	147 516	36 912	30 730	215 158	<b>3 913</b>	4 184
Membres associés National	41 475	7 008	1 920	50 403	<b>882</b>	836
<b>TOTAL</b>	<b>2 870 245</b>	<b>3 308 808</b>	<b>436 150</b>	<b>6 615 203</b>	<b>109 454</b>	<b>98 836</b>

La valorisation du bénévolat atteint 109,4 millions d'euros au 31 août 2023. Le bénévolat en 2022 – 2023 représente ainsi 3 6 35 équivalents temps plein.

## **7.2 Informations sur les abandons de frais des bénévoles**

Conformément à la réglementation l'association a constaté en charges et produits d'exploitation les abandons de frais des bénévoles, comme suit :

Abandons de Frais	31.08.2023	31.08.2022	Variation
Abandons de Frais	553 075	405 729	147 346
<b>TOTAL</b>	<b>553 075</b>	<b>405 729</b>	<b>147 346</b>

### **7.3 Informations sur le régime fiscal**

La gestion de l'association étant désintéressée, elle bénéficie du régime dérogatoire exposé dans l'instruction fiscale relative aux associations de la Direction Générale des Impôts du 18.12.2006. Ainsi, l'association n'est pas assujettie aux différentes impositions fiscales.

A la suite de restructurations juridiques, il a été créé au sein de l'association un secteur lucratif pour les activités de :

- Locations des locaux dont l'association est propriétaire,
- Mise à disposition de personnel,
- Mise à disposition de moyens.

Ce secteur est soumis aux obligations fiscales ordinaires.

### **7.4 Informations hors bilan : Engagements donnés et reçus**

Néant.

### **7.5 Informations : Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Conformément à l'article R123-198 du code du commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élève :

- Au titre de la mission de contrôle légal pour l'exercice clos le 31 août 2023 à 106 364 € TTC.
- Au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 € TTC.

### **7.6 Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à relever.

### **7.7 Soutien financier à SCOUTIK**

L'association Scouts et Guides de France, en sa qualité d'associé unique, a déclaré continuer à soutenir financièrement SCOUTIK, dans un courrier en date du 8 janvier 2024.

## 7.8 Tableau brut des entreprises liées

ENTREPRISES LIEES	MONTANT AU 31.08.2023	MONTANT AU 31.08.2022
Participations Financières	24 979	194 197
Dettes Fournisseurs	-653 228	-925 151
Créances Clients	3 241 908	3 353 290
Comptes Courants Nets	14 268 944	14 061 967
<b>TOTAL</b>	<b>16 882 604</b>	<b>16 684 302</b>

## 7.9 Tableau des filiales et participations

Informations financières Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
SAS SCOUTIK (542104211)	191 250	-401 967	100%	191 250	22 032	430 734		5 731 321	-278 185		
SCI AZIMUT (848602462)	1 000	-947 720	99,9%	999	999	13 200 000		334 567	15 250		
SCI LES POUDREUSES (848173563)	1 000	21 179	99,9%	999	999	341 340		7 400	7 034		
SCI PARTENAIRE (881756183)	1 000	255 385	94,9%	949	949	296 871		361 841	152 085		

## 8 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 8.1 Le cadre légal de référence

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce tableau présente le compte de résultat par nature des opérations selon une approche analytique, permettant d'identifier l'origine des ressources et leur emploi par destination.

Le Conseil d'Administration du 15 janvier 2022, s'est prononcé sur les règles d'élaboration du CROD et du CER.

## 8.2 Compte de résultat par origine et destination

CC	31/08/2023		31/08/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>10 851 913</b>	<b>10 851 913</b>	<b>10 139 804</b>	<b>10 139 804</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 463 460	6 463 460	6 121 718	6 121 718
1.2 Dons, legs et mécénat	3 873 882	3 873 882	3 855 767	3 855 767
- Dons manuels	3 842 948	3 842 948	3 809 008	3 809 008
- Legs, donations et assurances-vie	10 934	10 934	26 759	26 759
- Mécénat	20 000	20 000	20 000	20 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	514 571	514 571	162 320	162 320
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>23 035 418</b>		<b>22 309 602</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 557		141 748	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	23 031 861		22 167 854	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>5 197 992</b>		<b>3 969 022</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>424 210</b>		<b>128 069</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>207 676</b>	<b>13 783</b>	<b>256 676</b>	<b>14 976</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 717 208</b>	<b>10 865 695</b>	<b>36 803 174</b>	<b>10 154 780</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>30 730 523</b>	<b>9 348 957</b>	<b>29 697 184</b>	<b>9 618 326</b>
1.1 Réalisées en France	30 323 147	9 253 369	29 567 758	9 583 665
- Actions réalisées par l'organisme	30 284 537	9 251 425	29 563 734	9 582 815
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	38 610	1 944	4 024	850
1.2 Réalisées à l'étranger	407 376	95 588	129 426	34 660
- Actions réalisées par l'organisme	383 910	89 051	98 111	23 447
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	23 466	6 536	31 316	11 213
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>327 442</b>	<b>309 147</b>	<b>345 171</b>	<b>327 831</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	325 342	307 047	345 037	327 697
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 100	2 100	134	134
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 763 163</b>	<b>1 069 340</b>	<b>7 096 476</b>	<b>893 544</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>503 014</b>	<b>0</b>	<b>85 811</b>	<b>10 894</b>
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>254 815</b>	<b>0</b>	<b>274 347</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 578 957</b>	<b>10 727 444</b>	<b>37 498 988</b>	<b>10 850 595</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>138 252</b>	<b>138 252</b>	<b>-695 815</b>	<b>-695 815</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/08/2023		31/08/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>109 453 714</b>	<b>109 453 714</b>	<b>98 836 261</b>	<b>98 836 261</b>
Bénévolat	109 453 714	109 453 714	98 836 261	98 836 261
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>109 453 714</b>	<b>109 453 714</b>	<b>98 836 261</b>	<b>98 836 261</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>109 453 714</b>	<b>109 453 714</b>	<b>98 836 261</b>	<b>98 836 261</b>
Réalisées en France	109 453 714	109 453 714	98 836 261	98 836 261
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>109 453 714</b>	<b>109 453 714</b>	<b>98 836 261</b>	<b>98 836 261</b>

### 8.2.1 Produits par Origine

- Produits issus de l'appel à la générosité du public (AGP)

Les ressources issues de la générosité du public sont le mécénat, les produits de cession des actifs financés par l'AGP ainsi que les dons, legs, donations, et les cotisations sans contreparties.

- Autres produits liés à la générosité du public

On retrouve dans la rubrique des autres produits liés à la générosité du public : les produits de cession diminués des charges sur cession et les produits des intérêts de capitalisation.

- Autres produits non liés à la générosité du public

Les autres produits non liés sont composés entre autres, dans la grande majorité par les extra-jobs, les participations aux formations intranet, les participations aux activités des groupes et territoires, la mise à disposition du personnel, la participation au fonctionnement, etc.

- Subventions

La ligne subvention du CROD prend en compte l'ensemble des financements publics y compris la quote-part de subventions d'investissement sur immobilisations.

### 8.2.2 Charges par destination

- Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation de l'objet social de l'association. Il s'agit de l'ensemble des coûts directs, affectés aux activités. Ces coûts ne seraient plus supportés si une activité menée et un service rendu au titre des missions sociales s'arrêtait.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts font l'objet d'une affectation aux missions sociales en fonction de clés de répartition retenues pour leur pertinence au regard de la nature des coûts.

Les missions sociales regroupent :

- Les activités courantes comprenant :
  - o L'animation des groupes et des territoires, faisant l'objet de l'intégration,

- La formation,
- Le développement de l'association,
- Les activités internationales.
- Les activités liées à des projets ponctuels et à des orientations particulières :
  - Le développement du scoutisme en quartier,
  - Les rassemblements,
  - Les activités directement liées à un financement comme Nature et Environnement.

- Frais de recherche de fonds

Ce sont les coûts des frais d'appel à la générosité du public tels que les salaires du personnel affectés, les campagnes de presse, les frais postaux et autres prestataires de services de collectes de dons.

- Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement regroupent entre autres, la communication, les services supports (y compris la mise à disposition du personnel), les prestataires externes, etc.

### **8.3 Règles d'affectation des ressources aux emplois**

A la suite de la mise en œuvre du règlement ANC 2018-06, le conseil d'administration du 15 janvier 2022, a redéfini l'ordre de priorité par lequel les ressources issues de la générosité du public doivent être affectées aux emplois de l'exercice :

- ✘ En premier lieu sont affectés les subventions et produits des ressources fléchés par les financeurs - ils financent les emplois pour lesquels ils ont été fléchés.
- ✘ Les dons, legs et la générosité du public sont affectés en priorité aux missions sociales.
- ✘ Les produits issus des groupes et territoires, hors résultat, sont affectés en priorité aux missions sociales.
- ✘ Par simplification, les autres produits sont affectés prioritairement aux dépenses de fonctionnement et aux provisions diverses.
- ✘ Les cotisations sont affectées au solde de missions sociales, puis au fonctionnement de l'association, aux frais d'appels de fonds et enfin aux immobilisations. Selon les années, un solde non affecté de cotisations

peut subsister, en raison de la bonne gestion, et est conservé afin de constituer une réserve de sûreté.

#### **8.4 Note annexe au compte de résultat par origine et destination**

##### **8.4.1 Produits par origine**

<b>PRODUITS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>22-23</b>	<b>21-22</b>
Cotisations sans contrepartie	6 463 460	6 121 718
Dons, legs et mécénat	3 873 882	3 855 767
- Dons manuels	3 842 948	3 809 008
- Legs, donations et assurances-vie	10 934	26 759
- Mécénat	20 000	20 000
- Dons affectés		
Autres produits liés à la générosité du public	514 571	162 320
<b>Produits liés à la générosité du public</b>		<b>10 139 804</b>
Utilisation des fonds dédiés antérieurs	13 783	14 976
Déficit de la générosité du public de l'exercice		- 695 815
<b>Total de l'AGP</b>	<b>10 865 695</b>	<b>10 850 595</b>

##### **8.4.2 Charges par destination**

La répartition par activité des charges liées à la mission sociale est la suivante :

<b>MISSIONS SOCIALES</b>		
<b>Missions sociales réalisées en France</b>	30 323 147	
Animation Groupes & Territoires		27 414 520
Formation		2 111 152
Développement		605 770
Nature et Environnement		153 095
Rassemblements		0
Versements à d'autres organismes		38 610
<b>Missions sociales réalisées à l'Etranger</b>	407 376	
Actions réalisées par l'organisme		383 910
Versements à d'autres organismes int.		23 466
<b>Total Missions Sociales</b>	<b>30 730 523</b>	<b>30 730 523</b>

## **9 COMPTE ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**

### ***9.1 Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER)***

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) a pour objectif d'informer, et en particulier les donateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds collectés auprès du public.

Le CER permet de retracer, d'une part, la totalité des emplois et ressources de l'association et, d'autre part, l'utilisation des ressources issues de la générosité du public.

Ce modèle, établi à partir du compte de résultat, distingue :

- Les emplois relatifs aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement. S'y ajoutent les dotations aux provisions et les engagements à réaliser sur ressources affectées.
- Les ressources par nature : celles issues de la générosité du public, les financements privés, les subventions et concours publics, les autres produits. S'y ajoutent les reprises de provisions et les reports de ressources non utilisées sur les exercices antérieurs.
- Le résultat de l'exercice équilibre les emplois et ressources, puisque ceux-ci doivent concorder avec le compte de résultat.

## 9.2 Compte D'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Loi n° 91-772 du 7 août 1991) 2022-2023

EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)	EXERCICE 31/08/2023	EXERCICE 31/08/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 31/08/2023	EXERCICE 31/08/2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>	<b>9 348 957</b>	<b>9 618 326</b>	<b>1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>10 851 913</b>	<b>10 139 804</b>
1.1 Réalisées en France	9 253 369	9 583 665	1.1 Cotisations sans contrepartie	6 463 460	6 121 718
- Actions réalisées par l'organisme	9 251 425	9 582 815	1.2 Dons, legs et mécénats	3 873 892	3 855 767
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 944	850	- Dons manuels	3 842 948	3 809 008
1.2 Réalisées à l'étranger	95 588	34 660	- Legs, donations et assurances-vie	10 934	26 759
- Actions réalisées par l'organisme	89 051	23 447	- Mécénats	20 000	20 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	6 536	11 213	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	514 571	162 320
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>309 147</b>	<b>327 831</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	307 047	327 697			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 100	134			
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 069 340</b>	<b>893 544</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>10 727 444</b>	<b>10 839 701</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 851 913</b>	<b>10 139 804</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>10 894</b>	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>13 783</b>	<b>14 976</b>
<b>EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>138 252</b>		<b>DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>695 815</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 865 695</b>	<b>10 850 595</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 865 695</b>	<b>10 850 595</b>
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	138 252	-695 815
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-779 704	-164 231
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>18 517 047</b>	<b>19 158 498</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	109 453 714	98 836 261	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	109 453 714	98 836 261
Réalisées en France	109 453 714	98 836 261	Bénévolat	109 453 714	98 836 261
Réalisées à l'étranger	0	0	0 Prestations en nature	0	0
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Dons en nature</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>109 453 714</b>	<b>98 836 261</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 453 714</b>	<b>98 836 261</b>

### 9.3 Note annexe au Compte d'Emploi des Ressources

#### 9.3.1 Fonds dédiés

LIBELLES	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont Remboursement		Montant Global	Dont FD sans dépense 2 ans
<b>SUBVENTION EXPLOITATION</b>	<b>102 594</b>	<b>254 815</b>	<b>193 894</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>163 515</b>	<b>0</b>
AFD	102 594		102 594			0	
PROJET P.L.A.N.E.T.E		254 815	91 300			163 515	
<b>RESSOURCES LIEES A GENEROSITE PUBLIC</b>	<b>192 500</b>	<b>0</b>	<b>13 783</b>			<b>178 717</b>	<b>2 000</b>
Projet aumonerie internationale	5 600					5 600	2 000
Dons projet Espace Mémoire	51 899		6 899			45 000	
Dons Presbytère Jambville	135 001		6 884			128 117	
CONTRIBUT° FINANCIERES AUTRES ORGANISMES							
<b>TOTAL</b>	<b>295 094</b>	<b>254 815</b>	<b>207 677</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>342 233</b>	<b>2 000</b>

#### 9.3.2 Destination des ressources issues de la générosité du public

Le tableau normalisé du Compte d'Emploi des Ressources permet d'identifier, par une lecture directe, l'affectation des dons et legs utilisés dans l'année, par type d'emplois.

#### 9.3.3 Eléments relatifs à l'élaboration du CER

Le CER est directement construit à partir du compte de résultat par origine et destination.

#### 9.3.4 Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de la période

Les acquisitions d'immobilisations de l'année sont financées via les fonds liés à la générosité du public et les amortissements sont retraités des quotes-parts de subventions d'investissement.

### **9.3.5 Solde des ressources reportées**

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) était de :19 158 498 €

L'excédent de l'exercice, lié à la générosité du public est de : 138 252 €

La part des investissements et désinvestissements est de : - 779 704 €

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public, augmenté de l'excédent de l'exercice et impacté de la part des investissements et désinvestissements, porte le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés) à 18 517 047 €.